

COMMUNICATION SPECIALE

La période estivale est toujours propice à la réflexion, de laquelle jaillit immanquablement l'action. Aussi vos grands officiers et vénérables maîtres ne sont pas restés inactifs puisque, dans la continuité et la logique de notre beau convent des 17 et 18 Juin et du Conseil National régulièrement réuni à Nimes le 29 Juillet, tous les étages de notre Pyramide Mixte ont été organisés dans la triple perspective :

- 1) de lui assurer une existence réellement autonome puisque jusqu'à ce jour la Mixité n'était que tolérée par défaut au sein des structures de l'ordre international du Rite Ancien et Primitif de Memphis Misraïm
- 2) de permettre l'unification de notre Grande Loge Mixte avec les Ateliers MIXTES de la G.L.S.F sur la base des protocoles signés à l'unanimité les 28 Mai et 2 Juillet 2000.
- 3) de favoriser le rapprochement avec la Grande Loge de Savoie à la création de laquelle, nous avons beaucoup contribué au cours de l'année écoulée.

C'est ainsi que la mixité en France et dans les pays associés est désormais légitimement dotée d'un Souverain Sanctuaire propre, au même titre que nos Sœurs des « Robes Blanches » de Julienne Bleyer, que la Pyramide masculine du Rite ou que la Grande Loge Symbolique de France.

Le nouveau Souverain Sanctuaire comprend à ce jour cinq Sœurs et Frères, titulaires réguliers et légitimes des dépôts et transmissions initiatiques authentiques des degrés ésotériques et hermétiques du Rite. Il est Présidé par votre serviteur.

Ensuite, un Suprême Conseil composé de toutes les Sœurs et Frères de la voie Mixte régulièrement titulaires du 33eme Degré à été installé et a désigné de manière collégiale son nouveau Très Puissant Souverain Grand Commandeur en la personne de Jean-Louis Romanet ; ce dernier ayant par ailleurs reçu l'exéquature nécessaire du Souverain Sanctuaire Mixte.

Deux collèges de Perfection (du 4^e au 14^e degré) ont été restructurés aux Orient de Montpellier et Aix en Provence ainsi qu'une Loge de Perfection (18^e) et un Aréopage (30^e). Les Présidents de ces structures ont été collégialement désignés et seront régulièrement installés au cours du mois de septembre 2000.



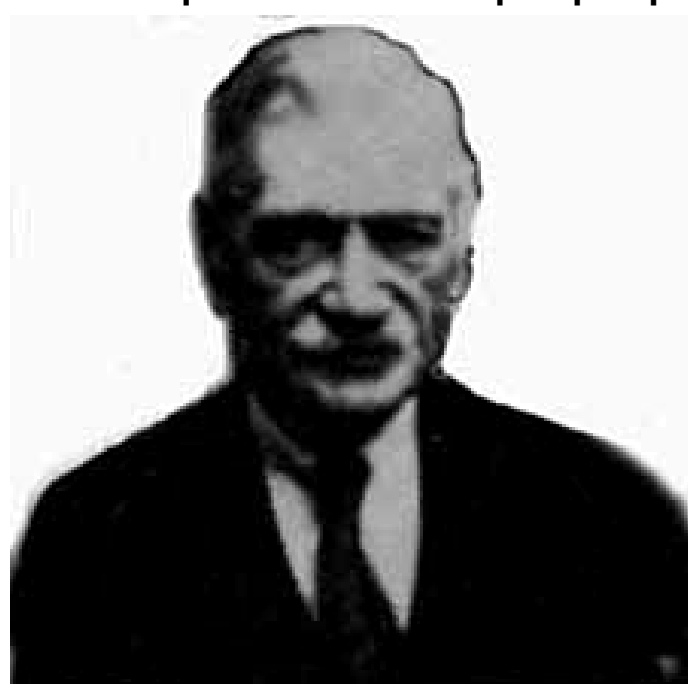
En Juin, la Grande Loge Mixte, dont la direction est désormais assurée dans les faits par l'actuel Grand Maître adjoint, à été entièrement réorganisée en conséquence de ce qui précède et sa nouvelle composition ainsi que l'élection de son nouveau Grand Maître seront soumis au vote des délégués des Loges au Convent extraordinaire qui aura à se prononcer également sur la réunion de nos Loges et Triangles avec ceux de la G.L.S.F.

Vous remarquerez également que le Conseil National des Loges et Triangles du 29 Juillet, comme le Souverain Sanctuaire Mixte du 14 Aout, ont tous deux écarté les Grandes Constitutions et Règlements Généreaux de 1992 jusqu'alors appliqués avec plus ou moins de pertinence et d'exactitude par ceux qui étaient, alors, censé veiller à leurs respect. En effet, ces textes, dont la modification nous avait été maintes fois promise depuis notre premier Convent de 1996, interdisent formellement la Mixité au sein du Rite Ancien et Primitif de Memphis Misraïm. De surcroît ils ne correspondent plus aux enjeux d'une Franc-Maçonnerie qui doit, certes, rester traditionnelle et spiritualiste, mais qui doit, également, s'adapter aux enjeux humanistes du III^e Millénaire naissant.

Votre nouveau Souverain Sanctuaire a donc naturellement ouvert le chantier de nouvelles grandes constitutions sur la base des grands principes de fonctionnement qui seront désormais les nôtres et qui seront appliqués dès publication du présent texte, à savoir :

- a) Collégialité des décisions à tous les niveaux de la pyramide et élections par les « Pairs » de chaque collège pour toutes les fonctions de direction.**
- b) Mandat non renouvelable pour toutes les fonctions de direction avec une durée maximum de :**
 - 3 ans pour les V. : M. : et le Conseil National.**
 - 5 ans pour les Ateliers du 4^e au 33^e degrés.**
 - 7 ans pour le Souverain Sanctuaire Mixte.**
- c) Non cumul des fonctions de direction entre les trois niveaux de la pyramide : symbolique, philosophique et ésotérique.**

Le collège des Grands Officiers de la Grande Loge comme du S. : S. : Mixte ont également voulu marquer ce nouveau départ par quelques actes symboliques forts. C'est ainsi que



vous retrouverez tout d'abord sur les imprimés du Souverain Sanctuaire Mixte le Logo adopté lors du Convent international de 1934 qui correspond en tous points aux origines et au contenu de notre Rite. Son explication fera l'objet d'une communication ultérieure dans le présent bulletin. Ensuite tous les responsables d'Ateliers sont d'ores et déjà invités à se prévaloir dans les Loges et à l'extérieur de la Triple légitimité qui est la notre ; a savoir :

- LEGALE ; en tant que propriétaire auprès de l'I.N.P.I du Logo et de l'appellation de la Grande Loge Mixte**

de France.

- **MACONNIQUE** ; parce que nous sommes les uniques détenteurs de la patente originale délivrée le 9 Mai 1997 au titre de la Mixité par le Grand Maître Mondial du Rite après autorisation du Souverain Sanctuaire International.
- **INITIATIQUE** ; car le Souverain Sanctuaire Mixte est désormais le légitime dépositaire des fonds initiatiques des trois degrés ésotériques qui caractérisent le Rite Ancien et Primitif de Memphis Misraïm et cela dans l'authentique et régulière filiation de Constant CHEVILLON et de Charles Henry DUPONT. Les Patentes et Chartes attestant cette régularité historique et Maçonnerie sont tenues à la dispositions de toutes les SS.: et FF.: de la pyramide qui en feront la demande.

Eu égard à cette triple légitimité, les Ateliers qui travaillent sous l'obédience de notre Grande Loge Mixte Française sont désormais les seuls réguliers au sens du R.:A.:P.: de Memphis Misraïm . Par contre ceux qui en feront le choix de l'aventure personnelle afin de préserver les cordons et les fonctions de quelques FF.: et SS.: isolés, toujours résolus à persévérer dans l'œuvre de destruction du Rite, seront en situation de scission et d'exclusion par rapport à leur Grande Loge et à la Franc Maçonnerie Mixte que nous sommes seuls à représenter régulièrement aujourd'hui en France.

Quand à la Grande Hiérophanie , 99^e et ultime degré de notre Rite, il nous restera



à déterminer avec certitude et sérénité dans les mois à venir qui, dans la confusion totale qui règne actuellement à son égard, la détient réellement et légitimement aujourd'hui pour le moment venu et après décision des instances précitées de notre Voie Mixte, placer nos Ateliers sous son autorité philosophique et morale.

Voilà mes Sœurs et mes Frères un résumé du travail accompli par les responsables légitimes de Mixité en France, qui sera à n'en pas douter le véritable départ pour un travail harmonieux et paisible dans les Ateliers du Rite.

Avec mon accolade Fraternelle la plus sincère et dans le liens de l'Ordre.

Patrick G. FRANCOZ

Président du Souverain
Sanctuaire Mixte de France